

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 15/204 du 14/03/85

portant ratification de la Convention portant
création du Centre International de Civilisation
BANTU (C.I.C.I.B.A.).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, G.D. DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 5 Juillet 1976 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Decembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance
n° 19/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la
Constitution ;

Vu la loi n° 88/84 du 11 Septembre 1984 autorisant la ratification de la
Convention portant création du Centre International de Civilisation BANTU(C.I.C.I.B.A.)
(C.I.C.I.B.A.).

D E C R E T :

Article 1er.-- Est ratifié la Convention portant création du Centre International de
Civilisation BANTU (C.I.C.I.B.A.).

Article 2.-- Le texte dudit accord sera annexé au présent Décret.

Article 3.-- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et Commu-
niqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 14 MARS 1985

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU
GOUVERNEMENT

DÉCRET n° 95/205 du 14/03/85

portant ratification du Traité instituant la
Communauté Economique des Etats de l'Afrique
Centrale.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGO DU TRAVAIL,
PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 6 Juillet 1979 ;

Vu la loi 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance
n° 19/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution ;

Vu la loi n° 66/84 du 11 Septembre 1984 autorisant la ratification du traite
instituant la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale.

D E C R E T E :

Article 1er. Est ratifié le traité instituant la Communauté Economique des Etats
de l'Afrique Centrale.

Article 2. Le texte dudit accord sera annexé au présent Décret.

Article 3. Le présent Décret sera enregistré, publié au journal Officiel et commu-
niqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 14 MARS 1985

Colonel Denis SANSOUNGUESSO..